

Quinze villages plongés dans l'obscurité

VAL-DE-RUZ Hier à minuit, la commune est devenue la plus grande de Suisse à être plongée dans la nuit noire. Il s'agit du plus important projet réalisé jusqu'ici par Groupe E dans le domaine de l'éclairage public.

PAR ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH

Après deux ans de travaux, Val-de-Ruz a enfin été plongée dans l'obscurité complète ce vendredi à minuit, devenant ainsi la plus grande commune de Suisse à éteindre son éclairage public la nuit. Cernier a été le dernier des quinze villages à voir ses lumières s'éteindre.

«C'est un projet lumineux qui se concrétise. On y a rêvé le nez dans les étoiles sans trop y croire, et on a mis tous les atouts de notre côté pour le réaliser», a déclaré hier matin le conseiller communal de Val-de-Ruz François Cuche, lors d'un point presse.

Fervent défenseur de la nuit noire et membre de l'association Lamper, Laurent Debrot se réjouissait de voir tout Val-de-Ruz dans le noir. «Cette mesure écologique inspire loin à la ronde. Elle a réveillé l'intérêt de nombreuses personnes, d'associations et de communes, mais aussi d'étudiants et de scientifiques», poursuit le conseiller général vaudruzien vert, précisant que la plateforme Val-de-Nuit regroupe toutes les recherches et les actions déjà réalisées ou en cours.

Détecteurs de présence

«C'est le plus grand projet d'éclairage public réalisé par Groupe E», a relevé Fabrice Bonvin, directeur de la distribution d'électricité chez Groupe E. L'entreprise a reprogrammé un à un quelque 700 luminaires afin qu'ils s'éteignent de minuit à 4h45. A l'exception de la septantaine de passages pour piétons qui resteront allumés



Cernier a été le dernier village de Val-de-Ruz à voir son éclairage public s'éteindre hier soir à minuit.

ARCHIVES LUCAS VUITEL

pour des raisons de sécurité, sur demande du Service cantonal des ponts et chaussées.

Village après village, ceux-ci seront cependant équipés de détecteurs de présence, qui s'enclencheront au passage de véhicules et de personnes. François Cuche a indiqué en outre qu'une vingtaine de passages pour piétons, situés en zone 30 km/h, seront supprimés.

«A Val-de-Ruz, la nature tient un rôle de premier ordre et il est important de pouvoir contribuer à l'amélioration des conditions d'habitation de la faune, en diminuant la pollu-

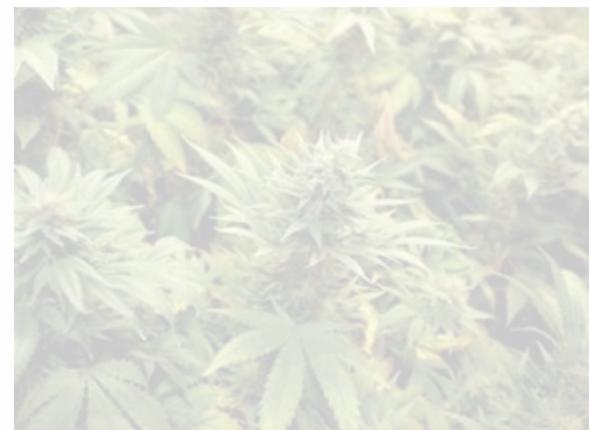
tion lumineuse. Le bien-être et la qualité de vie de la population sont aussi améliorés», a souligné le responsable du dicastère de l'Energie.

Engagements forts

Les autorités vaudruziennes ont pris des engagements forts en termes de développement durable afin d'atteindre l'autonomie énergétique. François Cuche a d'ailleurs mis en exergue le Plan communal des énergies, approuvé par le législatif en mai dernier, qui est partie prenante avec l'extinction de l'éclairage.

En novembre 2018, un crédit de 160 000 francs a été voté par le Conseil général vaudruzien pour ce projet. Au cours de la mise en place de l'extinction, un certain nombre de travaux d'entretien du réseau électrique ont dû être effectués, rajoutant quelques dizaines de milliers de francs au coût total. François Cuche a également tenu à préciser qu'une augmentation des délits n'a pas été constatée depuis la mise en œuvre de l'extinction nocturne. «Les gens roulent moins vite quand il y a moins de lumière.»

Un chanvrier du Vallon retourne au tribunal



Selon l'acte d'accusation, la police a saisi près de 25 kilos de cannabis. KEYSTONE

BOUDRY

Il comparaît à nouveau pour une affaire liée au cannabis.

En 2005, il avait écopé de 27 mois de prison ferme dans le cadre de la plus grosse affaire de cannabis que le canton de Neuchâtel avait jamais connu. Le jeudi 20 août, ce quinquagénaire vallonier comparaitra devant le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, à Boudry, pour une nouvelle affaire de culture de chanvre indoor, de la confectionner et de le revendre». Le 16 octobre 2018, la police neuchâteloise avait fait une descente dans des locaux industriels situés à Saint-Sulpice, où elle avait saisi «plusieurs kilos de marijuana», selon le communiqué de l'époque.

Vingt-quatre kilos saisis

Arrêté le même jour, l'homme était resté en détention pré-

ventive durant deux mois. Selon l'acte d'accusation, il aurait installé six plantations de chanvre indoor dans les locaux de Saint-Sulpice, ainsi qu'une autre en France, avec l'aide d'un intermédiaire, qui sera également jugé le 20 août.

Au total, la police a saisi près de 24 kg de cannabis conditionné dans des sachets sous vide, présentant pour la plupart des taux de THC tournant autour de 10%. En comparaison, le haschich marocain en contient environ 5%, et le haschich standard entre 3 et 4%. En revanche, la marchandise saisie lors de l'affaire de 2004 atteignait des taux records de 20 à 30%, selon les déclarations des enquêteurs, lors de la découverte des plantations. Le Vallonnier est également prévenu d'infraction à la loi sur les armes.

Toujours selon l'acte d'accusation, il possédait rien moins que 146 armes acquises sans autorisation ou non répertoriées par le bureau des armes de la police neuchâteloise. L'acte d'accusation liste un véritable arsenal, des fusils ou des pistolets de tous les calibres et de toutes marques, du revolver à air comprimé au fusil semi-automatique en passant par le fusil à pompe. NHE

Les lycéens préfèrent l'économie et le droit

Le canton de Neuchâtel a dévoilé, hier, les chiffres de la rentrée du post-obligatoire. Les effectifs restent stables par rapport à 2019.

A Neuchâtel, c'est bientôt l'heure de la rentrée pour les élèves du post-obligatoire. Lundi 17 août, les apprentis reprendront le chemin des cours suivis la semaine d'après, le lundi 24 août, par les 2500 lycéens du canton. Les autorités ont dévoilé les chiffres de la rentrée ce vendredi.

Malgré une reprise un peu particulière, les effectifs restent stables dans les lycées (voie de culture générale et voie gymnasiale). Au total, 872 jeu-

nes (contre 888 en 2019) ont choisi l'une des deux filières de formation générale. Parmi eux, 763 ont entrepris une formation menant à la maturité gymnasiale (761 en 2019) et 109 (127 en 2019) suivent la voie les menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale, qui peut ensuite être complété par la maturité spécialisée.

Manque d'inscriptions

Le lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds, recense huit

élèves supplémentaires en 1re année par rapport à 2019. Par manque d'inscriptions, aucune classe dans la filière bilingue français-allemand n'a pu être ouverte. L'option spécifique (OS) biologie-chimie n'est plus celle qui compte le plus d'étudiants. Elle a été supplantée par l'option économie et droit, qui passe de 24% en 2019 à 31% des effectifs de 1re année.

Le lycée Denis-de-Rougemont, à Neuchâtel, connaît quant à



Les apprentis neuchâtelois reprennent le chemin des cours ce lundi. Ils seront suivis par les lycéens le 24 août, comme ici au Jean-Piaget.

ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

lui une baisse de ses effectifs de 1re année avec 299 inscrits (334 élèves en 2019). L'option spécifique biologie-chimie accueille près de 55% des élèves de 1re année (contre 51% en 2019). L'OS physique et application des mathématiques se maintient avec 24% des effectifs. Bien loin devant les options italien, latin et musique

qui totalisent 11% de la cohorte de 1re année.

Davantage de maturités

Au lycée Jean-Piaget, dans la capitale cantonale, le nombre d'élèves de 1re année inscrits en filière de maturité gymnasiale augmente (233 contre 204 en 2019). Au contraire, dans sa filière d'école de culture générale,

les effectifs de 1re année diminuent (109 élèves contre 127 en 2019). L'option économie et droit connaît, elle aussi, un intérêt croissant dans le bas du canton avec 53 élèves supplémentaires (soit 2/3 des élèves de 1ère année). L'option arts visuels connaît des effectifs stables alors que l'OS philosophie est en perte de vitesse. DOE